

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS576

présenté par

Mme D'Intorni, M. Taite, M. Forissier, M. Seitlinger, M. Dubois, Mme Louwagie, M. Vermorel-Marques, Mme Alexandra Martin, M. Gosselin et M. Hetzel

ARTICLE 10

Compléter la dernière phrase de l'alinéa unique par les mots :

« ainsi que d'établir les orientations visant à aboutir à une meilleure offre de l'aide à domicile sur l'ensemble du territoire national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à faire en sorte que le rapport du Gouvernement au Parlement sur l'aide social à l'hébergement, puisse étudier toutes les possibilités et orientations permettant d'améliorer l'aide à domicile dans le but de favoriser une plus grande structuration territoriale des services.